



Intérêts civils pour violences conjugales

Par **Vanvan02800**, le **06/01/2023** à **15:52**

Bonjour.
Ayant été victime de violences conjugales à plusieurs reprises, j'ai porté plainte contre mon compagnon. Celui-ci a été condamné en comparution immédiate.
J'ai demandé un renvoi sur intérêts civils mais je ne sais pas comment chiffrer le préjudice corporel (7 jours d'ITT) et surtout le préjudice moral (les violences ayant eu lieu devant mes enfants dont un qui a failli être battu et pour lequel je me suis interposée).
Sachant que la violence a eu lieu au bout de 8 ans de relation lorsque j'ai découvert les nombreuses infidélités de monsieur, jusqu'à quel montant puis-je prétendre ?
Merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **07/01/2023** à **09:43**

Bonjour,
Le principe est :
* Vous aurez moins que vous demandez.
ALors demander des sommes astronomiques et vous aurez quelque chose.
Votre avocat sera d'excellent conseil.

Par **Vanvan02800**, le **07/01/2023** à **16:55**

Bonjour et merci mais j'ai vu qu'on risque une amende en cas de demande disproportionnée.
Je ne sais plus quoi faire.

Par **morobar**, le **08/01/2023** à **10:22**

[quote]rnmais j'ai vu qu'on risque une amende en cas de demande disproportionnée.rnrn[/quote]rnChangez d'opticien, car vous avez mal vu.

Par **Vanvan02800**, le **08/01/2023** à **13:00**

Merci pour votre réponse "humoristique". Pas de soucis, je vais effectivement demander un montant élevé, sachant que Mr a déjà été condamné à 3000€ pour une simple boîte à lettres défoncée chez son ex femme... J'estime que ma personne et le bien être de mes enfants valent bien plus...